

Dépôt d’observations suivant la réception d’un avis d’intention de refus

Demande de places en garderie non subventionnée

À L’INTENTION DU DEMANDEUR

- Vous pouvez transmettre des observations au ministère de la Famille et de la Jeunesse et produire des documents pour finaliser votre dossier si vous avez reçu un avis d’intention de refus à la suite de l’analyse de votre demande de places en garderie non subventionnée.
- Les observations sont des informations ou des documents que le demandeur juge nécessaires pour rehausser l’appréciation de sa demande.
- Lorsque vous transmettez des documents, expliquez en quoi ils sont pertinents pour votre demande.
- Si vous faites référence à de l’information qui se trouve dans des documents fournis, identifiez le document et la page.
- Mettez en relation les informations contenues dans les documents déposés avec les éléments de votre demande que vous souhaitez bonifier.
- Les observations doivent être transmises dans les 15 jours civils à compter de la notification de l’avis d’intention de refus à l’adresse suivante : mfa.ddrcr@mfa.gouv.qc.ca.

1 – Renseignements sur le demandeur

1.1 Nom et prénom de l’entreprise ayant fait la demande

Nom de l’entreprise

Numéro d’entreprise du Québec (NEQ)

Nom de la garderie, s’il est différent du nom de l’entreprise

Numéro de division :

Numéro d’installation :

2 – Observations

Faisabilité

Éléments de la demande que vous souhaitez bonifier

Commentaires et documents appuyant les éléments de la demande que vous souhaitez bonifier

2 – Observations (suite)

Pertinence

Éléments de la demande que vous souhaitez bonifier

Commentaires et documents appuyant les éléments de la demande que vous souhaitez bonifier

Qualité

Éléments de la demande que vous souhaitez bonifier

Commentaires et documents appuyant les éléments de la demande que vous souhaitez bonifier

3 – Signature du demandeur

Nom, prénom : _____

Signature _____

Date (AAAA-MM-JJ)